

En vain nos Rois auroient ils refusé de recevoir plusieurs Bulles des Papes , qui ne pouvoient s'accorder avec nos Maximes ; en vain nos Peres auroient-ils protesté contre tant de Décrets , & sur tout contre la Bulle qualifiée *in Canà Domini*, dont la Cour a si solennellement défendu l'impression , & l'exécution dans ce Royaume ; en vain cet auguste Tribunal auroit réitéré tant de fois les défenses portées par les Ordonnances , de recevoir & même de débiter en France les Decrets , Bulles & Constitutions des Papes , sans la permission du Roi : toutes ces précautions si sages seroient inutiles , si la doctrine de cet écrit étoit tolérée.

Mais comment pourroit-elle l'être ? il faudroit non seulement détruire la décision des Ordonnances , & de vos Arrêts ; il faudroit encore renverser les principes les plus inviolables , les usages les plus anciens , les exemples les plus authentiques ; il faudroit combattre les sentimens du Clergé de France & des Auteurs les plus respectables. Il faudroit désavouer les Papes mêmes , qui ont reconnu tant de fois ce pouvoir dans la personne de nos Rois. Il faudroit désavouer le Pape *Pie IV.* qui pria plusieurs fois le Roi *Charles IX.* de faire publier le *Concile de Trente* en France. Il faudroit désavouer le Pape *Clement VIII.* qui convaincu de la nécessité de la permission du Roi , pour la publication de ce Concile , voulut l'exiger du Roi *Henri IV.* lors de sa conversion à la foi Catholique. Il faudroit désavouer les instances des Papes auprès de tous les Souverains de l'Europe , & sur tout des Rois d'Espagne pour la publication du même Concile , qui n'a eû d'exécution dans les Etats où il a été reçu , que par la permission des Souverains , & avec
les